

La lettre de l'ONAGRI

Volume I, N°3

Trimestre 3 - 2015



La lettre de l'ONAGRI est un nouveau paru trimestriel à destination d'un large public qui traite de sujets d'actualité relatifs au secteur de l'Agriculture et de la Pêche. Ce troisième numéro vous propose une revue du problème de la pêche illicite non déclarée et non réglementée (INN) et ses effets, tant sur le plan national qu'international, ainsi que les mesures prises par la Tunisie pour lutter contre cette pratique. Une deuxième contribution met en

exergue la portée de la traçabilité et des technologies innovantes pour l'essor des filières alimentaires. Figure aussi dans ce numéro un bref aperçu sur la plateforme de la FAO réservée au suivi et à l'analyse des prix des produits alimentaires (FPMA : Food Price Monitoring and Analysis Tool), accessible en ligne. Enfin vous trouverez les deux rubriques désormais habituelles : Notes de lecture et Rendez-vous.

La pêche illicite non déclarée et non réglementée (INN) : une menace pour la biodiversité et la sécurité alimentaire

ymثل قطاع الصيد البحري على الصعيد الدولي مورداً أساسياً للغذاء والعمل، إذ يوفر حوالي 16% من متحصل البروتين الحيواني لسكان العالم وما يقارب 35 مليون مورد رزق. بيد أن هذا القطاع بات يواجه اليوم جملة من التحديات التي تطرح تساؤلات حول إمكانية استمرار قدراته الحالية على المساهمة في تحقيق الأمن الغذائي على الصعيد الدولي. فإلى جانب التلوث وتغير المناخ، تمثل ظاهرة الصيد الغير قانوني دون إبلاغ ودون تنظيم معضلة تهدد ديمومة القطاع لمالها من انعكاسات بيئية واقتصادية واجتماعية. لذلك فإن المجموعة الدولية، من خلال المؤسسات والمنظمات المتخصصة في هذا المجال، على غرار منظمة الأغذية والزراعة ومنظمة التجارة العالمية، سعت إلى اتخاذ الإجراءات الكفيلة بالحد من هذه الظاهرة. بالنسبة لتونس أصبح الصيد العشوائي يشكل تهديداً لمخزون الأسماك والمنظومة البيئية البحرية إضافة إلى تأثيره العميق على الوضعية الاجتماعية والاقتصادية للصيادين. حيث أن السنوات الأخيرة شهدت استفحال ظاهرة الصيد العشوائي والمفرط (باستعمال تقنيات ممنوعة مثل الكيس وريبتسة الحبال وشباك الجرّ والشباك الدائرة في المناطق المحجّرة والقصيرة العمق) مع تواصل النسق المرتفع لمخالفات الصيد البحري مما أدى إلى تقلص المخزون القاعي القابل للاستغلال بجل السواحل وخصوصاً بخليج قابس. وفي هذا الإطار شرعت وزارة الفلاحة والموارد المائية والصيد البحري خلال سنة 2015 في إعداد استراتيجية وطنية لمكافحة ظاهرة الصيد العشوائي تتمثل في تركيز منظومات مراقبة بالأقمار الصناعية إلى جانب أحداث فرق مراقبة مشتركة على الصعيد الوطني والجهوي تعمل على تأمين وتعزيز المراقبة بالموانئ والطرق والأسواق والفضاءات التجارية ومؤسسات التحويل. وتهدف هذه الاستراتيجية إلى ضبط التجاوزات التي يقوم بها المهنيون من بحارة وتجار وغيرهم. كما تعتمد الاستراتيجية الوطنية لمكافحة الصيد العشوائي على مقاربة شاملة تركز أيضاً على تحسيس المهنيين بخطورة استعمال وسائل الصيد الممنوعة وانعكاساتها السلبية على مورد رزقهم بالدرجة الأولى وعلى الاقتصاد الوطني بصفة أشمل.

1- Définition de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN)

La pêche illécite, non déclarée et non réglementée (INN) est définie¹ comme étant la pêche qui est pratiquée en infraction aux conditions régissant les eaux sous contrôle exclusif d'Etats souverains ou encore la pêche pratiquée en haute mer en infraction des mesures convenues entre des Etats souverains, soit au niveau mondial (comme dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer) ou au niveau régional. Elle se caractérise par l'infraction à la réglementation, à savoir la pêche en dehors de la saison ou de la zone autorisée, le dépassement de quotas, l'utilisation d'engins prohibés, la prise d'espèces jeunes et protégées, et la non déclaration des prises, etc. Elle englobe également d'autres activités relatives à la pêche à savoir le fret, la transformation, le débarquement, la vente et la distribution des produits halieutiques. Elle est responsable de la destruction des écosystèmes benthiques, de l'épuisement des stocks des ressources halieutiques et menace la biodiversité marine. Elle a également de nombreuses répercussions sociales, économiques et juridiques.

2- Ampleur mondiale de la pêche INN

La pêche INN est un grave problème mondial, c'est l'un des principaux obstacles à la gestion durable des ressources marines. Elle induit une perte importante de revenus, notamment pour les pays en développement, où la dépendance à l'égard de la pêche pour l'alimentation et les revenus est élevée. Plusieurs facteurs ont conduit au développement de la pêche INN et les activités connexes à savoir : la recherche des profits élevés, la croissance des marchés mondiaux de produits de la pêche et le développement de l'industrie de la pêche. Par ailleurs, la faiblesse des systèmes de gouvernance constitue un facteur important de propagation des activités INN. A l'échelle mondiale, des estimations évaluent les pertes dues à la pêche INN entre 10 et 23 milliards de dollars US² chaque année. Les eaux ouest-africaines sont les plus touchées au monde par les activités de la pêche illécite, qui représentent une perte éco-

¹Selon l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE).

²Mrag and Fisheries Ecosystems Restoration Research, University of British Columbia, The Global Extent of Illegal Fishing, Marine Resources Assessment Group, 2008.

nomique estimée entre 828 millions et 1,6 milliard de dollars chaque année, pour l'ensemble de la sous-région.

En mer Méditerranée, ces activités sont en train de devenir une pratique courante. Dans cette région, les sennes tournantes, les chaluts et les filets maillants dérivants sont les engins les plus utilisés dans la pêche INN tandis que le thon rouge, l'espadon et la crevette sont, parmi les espèces benthiques cibles vu leur haute valeur marchande.

3- Mesures de lutte contre la pêche INN

Le problème de la pêche INN s'est posé sur la scène internationale dans les années 1990 avec l'augmentation considérable du nombre de prises illécites. En 1999, le comité des pêches (COFI) de la FAO a proposé pour la première fois l'élaboration d'un plan international pour lutter contre la pêche illégale et compléter en ce sens les normes internationales déjà existantes en matière de pêche. Les réunions et les consultations techniques de la FAO se sont ensuite multipliées pour aboutir le 2 mars 2001 à l'adoption du « Plan d'action international visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illécite, non déclarée et non réglementée » (PAI-INDNR). Il incombe à la FAO de défendre et de promouvoir l'application de ce plan à l'échelle mondiale. Dans ce cadre, elle élabore des directives techniques et des recommandations destinées aux États, les encourageant notamment à traduire les principes du PAI-INDNR sous forme de plans d'action nationaux. Ces recommandations comprennent l'interdiction aux navires illécites de débarquer ou transborder leurs prises dans un port national, encouragent les États à prendre des mesures de contrôle et de certification des captures, et à mettre en place des moyens de contrôle et de surveillance.

Des législations et des réglementations ont été mises en place en Méditerranée pour combattre la pêche INN. Pour l'Union européenne, c'est le Règlement 1005/2008³ qui est applicable. Pour la plupart des États côtiers de la région méditerranéenne, la lutte contre les pratiques de

³Règlement N° 1005/2008 du 29 septembre 2008, établissant un système communautaire destiné à prévenir, à décourager et à éradiquer la pêche illécite, non déclarée et non réglementée.

la pêche INN s'effectue par le biais de la Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée (CGPM) de la FAO créé en 1949. Par ailleurs, les Organisations Régionales de Gestion des Pêches (ORGP) ont un rôle important dans la lutte contre la pêche illégale. Elles sont composées de nations qui collaborent et coopèrent pour gérer d'une manière durable les activités de pêche dans une région donnée.

4- Problème de la pêche illicite et anarchique en Tunisie

En Tunisie, la pratique de la pêche illicite et intensive et l'usage de plus en plus fréquent de techniques de pêche prohibées par la loi représentent une menace pour la durabilité des ressources maritimes du pays. Elles touchent toutes les côtes du pays et principalement la région du golfe de Gabès et cible particulièrement les espèces benthiques. En effet, plusieurs types d'infractions sont commises à travers l'utilisation de certaines techniques de pêche prohibées par la loi (le mini chalut, le chalut pélagique, la pêche à la dynamite, etc.), la pêche à des profondeurs/zones interdites, la pêche en dehors de la saison autorisée, le non respect des tailles commerciales des espèces et du repos biologique. En effet, le repos biologique a été instauré dans le Golfe de Gabès à partir de 2006 durant la période 15 juillet-31 août de chaque année et s'est modifiée à partir de 2009 pour s'étendre sur trois mois (juillet, août et septembre) de chaque année. Ainsi, en 2014 par exemple le nombre total des infractions a atteint 481 contre 380 en 2013⁴.

En effet, le chalutage dans les faibles profondeurs et l'usage du mini chalut (Kiss) affectent aussi bien les ressources que les habitats. Ce type de pêche a été l'origine de la baisse des réserves nationales de ressources benthiques (poulpe, seiche, rouget, chien de mer, etc.) surtout au niveau des côtes sud. Par ailleurs, un autre type d'infraction provenant de l'extérieur est dû à l'incursion des navires de pêche étrangers dans nos eaux territoriales surtout par mauvais temps et durant la période du repos biologique. Ces navires disposent de technologies de pêche développées.

⁴Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture.

5- Mesures prises par la Tunisie en vue de la lutte contre la pêche illicite

La conservation de l'équilibre écologique et de la biodiversité des espaces marins et côtiers de la Tunisie constitue un enjeu d'importance nationale. En effet, le secteur de la pêche et de l'aquaculture a contribué durant la période 2002-2013 pour 7% à la valeur de la production agricole, pour 14% à la valeur des exportations agricoles et a généré 53 293 emplois directs. Ainsi, plusieurs mesures ont été entreprises pour lutter contre la pêche illicite et non réglementée. Il s'agit de :

- Mesures techniques de conservation (normes et conditions réglementant l'emploi des engins de pêche, zones et saisons de pêche, nature et taille des espèces),
- Moyens de suivi, de contrôle et de surveillance des activités de pêche : mise en place d'un Système de surveillance des navires par satellite (VMS, Vessel Monitoring System), réalisation des opérations d'observation à bord des navires de pêche, etc.
- Techniques de dissuasion par obstacles aménagés (récifs artificiels).

Dans ce cadre, le ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche (MARHP) est en cours d'élaboration d'une stratégie nationale pour lutter contre la pêche anarchique. Les grandes lignes de cette stratégie portent sur l'installation avant la fin de l'année courante (2015) de systèmes de contrôle "VMS" sur environ 1000 bateaux dont la longueur dépasse 15 mètres et la consolidation des opérations relatives à la surveillance et au contrôle des activités de pêche à travers la mise en place d'équipes mixtes à l'échelle centrale et à l'échelle régionale (formées de représentants de différents ministères : agriculture, défense, intérieur, finances et commerce) assurant le contrôle dans les régions côtières. Les opérations de contrôle concernent tous les maillons de la filière (zones de pêche, ports, zones de débarquement, marchés de gros et de détail, usines de conditionnement et de transformation, transport routier etc.).

L'objectif de ces différentes actions est de détecter les infractions commises par les professionnels et de garantir le contrôle des opérations de distribution des produits de la pêche. Cette stratégie qui adopte une approche globale, vise aussi à sensibiliser les pêcheurs qui devraient renoncer à l'utilisation de moyens de pêche interdits en mettant également à leur disposition les outils de pêche légaux, notamment, les instruments de pêche traditionnelle. Dans ce contexte, le MARHP étudie la possibilité d'attribuer des allocations au profit des pêcheurs pour encourager la pêche au filet et éviter le recours à la pêche au chalut.

En outre, afin de réduire l'impact de la pêche illicite, la dissuasion par obstacles aménagés (récifs artificiels) est considérée comme un élément principal de protection des ressources halieutiques dans le cas de la pêche côtière. Cette technique est pratiquée depuis dix ans dans le golfe de Gabès. Elle a l'avantage de remplir une double mission à savoir : la dissuasion en rendant les zones parsemées inaccessibles ou difficilement accessibles aux engins prohibés et la préservation des ressources en faisant de ces zones des habitats très propices pour le refuge et la régénération des espèces marines.

La pratique d'une pêche durable passe aussi par la responsabilisation de l'ensemble des acteurs à savoir l'Etat, les organisations gouvernementales et non gouvernementales, les professionnels et les scientifiques. Ainsi, le MARHP a organisé en 2015 des journées de formation sur la pêche anarchique afin de sensibiliser les différents intervenants de l'importance de la conservation des ressources maritimes.

Par ailleurs, la Tunisie coopère avec les organisations régionales de gestion des pêches (CGPM et la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique-ICCAT) à travers la mise en œuvre des mesures de gestion de pêche émanant de ces organismes. A cela s'ajoute l'instauration en 2009 d'un système de certification des captures suite à la ratification de la Tunisie du règlement de l'Union européenne (N° 1005-2008 du 29/9/2008) destiné à lutter contre la pêche INN. L'adoption de ces normes est de nature à améliorer les mesures de conservation et de gestion à l'échelle natio-

nale, à consolider les atouts et les prétentions du pays en matière de droits d'accès aux ressources exploitées ou gérées et à renforcer les opportunités concurrentielles pour les produits destinés à l'exportation.

6- Conclusion

La pêche INN est devenue un problème d'envergure mondiale avec un important impact environnemental, économique et social. Des législations et des réglementations ont été mises en place pour endiguer ce fléau. En Tunisie comme ailleurs, la pratique de la pêche illicite et intensive et l'usage de plus en plus fréquent de techniques de pêche prohibées par la loi représentent une menace pour la durabilité des ressources maritimes. Dans ce contexte, plusieurs mesures ont été entreprises pour lutter contre la pêche illicite et non réglementée (contrôle et surveillance des activités de pêche, mise en place des techniques de dissuasion par obstacles aménagés et synergies avec la réglementation régionale). Néanmoins, les solutions préconisées ne devraient pas se limiter à la dissuasion mais s'orienter davantage vers une approche participative impliquant tous les opérateurs du secteur (pêcheurs, marayeurs, commerçants, transformateurs et même consommateur final). Dans ce cadre, le MARHP a organisé des ateliers avec les professionnels du secteur en vue d'élaborer une stratégie cohérente pour le secteur de la pêche et de la pisciculture qui sera inscrite dans le plan de développement pour la période 2016-2020. Par ailleurs, à l'échelle nationale la nature et l'envergure de la pêche INN ne sont pas assez connues à cause du manque de données statistiques et de l'incertitude associée à celles-ci. Ainsi, le développement des outils de collecte et d'analyse des données statistiques ainsi que l'utilisation des technologies modernes de communication constituent un élément important pour lutter contre la pêche INN.

Références et sources

Agnew, D.J., Pearce, J., Pramod, G., Peatman, T., Watson, R., Beddington, J.R. & Pitcher, T.J. (2009). Estimating the worldwide extent of illegal fishing. PLoS ONE 4(2): e4570. doi: 10.1371/journal.pone.0004570.

Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture, Projet de protection du Golfe de Gabès par l'aménagement en récifs artificiels, juillet 2014.

Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture. Rapport sur le programme exécutif quinquennal (2016/2020) de l'axe : rationalisation de l'exploitation des ressources halieutiques.

Guibbaud Pauline (2014). Pêche illicite : quel avenir pour l'Afrique de l'Ouest ?, Note d'Analyse du GRIP, août 2014, Bruxelles.

Isolina Boto et Camilla La Peccerella (2012). Lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) : Impacts et défis pour les pays ACP, Centre Technique de Coopération agricole et rurale ACP-UE (CTA).

Öztürk (2013). Atelier de la CGPM sur la pêche INDR en Méditerranée, Tunis, Tunisie, 3-4 octobre 2013.

Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), 2003. Table ronde sur le développement durable « Mettre fin au pillage de la haute mer en s'attaquant à la pêche illégale, non déclarée et non réglementée », juin 2003.

Traçabilité et technologie innovantes : Un impératif pour le développement des filières

في أعقاب الأزمات الصحية المختلفة التي عرفها العالم في السنوات الأخيرة (مرض جنون البقر والحمى القلاعية وأنفلونزا الطيور...) وتفاهم مخاوف المستهلك إزاء حقيقة أن النظام الغذائي قد لا يكون آمناً بما فيه الكفاية أصبح من الضروري إرساء نظم تتبع متطورة لمنع انتقال مواد غذائية قد تؤثر على صحة المستهلك.

الإسترسال وسلامة الأغذية من بين المعايير الرئيسية لشراء المواد الغذائية فهو يوفر للمستهلك المعلومات الكافية حول المكونات المستعملة عند التحويل ومصدر المواد الغذائية. كما يعزز الشفافية ويرصد المنشأ وحركات المنتجات الزراعية والمواد الغذائية. ويغطي تتبع نظم إنتاج الغذاء مجموعة واسعة من المواضيع بما في ذلك الأنظمة التقنية وجوانب الإدارة والتنظيم والاقتصاد والاتصالات. بالإضافة إلى ذلك تختلف النظم المستخدمة لضمان التتبع من نظم بسيطة تعتمد على الورق وصولاً إلى حلول آلية بالكامل. كما تحتاج أنظمة التتبع أن تتكيف وتتطور فهي مسؤولة مشتركة بين جميع المتدخلين في سلسلة إنتاج الغذاء من المزرعة إلى المائدة وذلك للتصدي للتحديات التي يفرضها التعقيد المتزايد في السلسلة الغذائية.

إن نظام التتبع يعد وسيلة أساسية لتحديث أنشطة التدبير وضمان جودة المنتج وسلامة المستهلك فكلما ارتفع مستوى المخاطر المرتبطة بالمنتج كلما تم تطوير المزيد من وسائل تتبع مراحل اعتماد الجودة.

La traçabilité des systèmes de production alimentaire couvre un vaste spectre de thématiques, parmi lesquelles les systèmes techniques et les aspects de gestion, la réglementation, l'économie et la communication. Les systèmes employés pour assurer la traçabilité, dans la pratique, vont de simples systèmes sur support papier à des solutions totalement automatisées. Pour aborder les défis posés par la complexité croissante de la chaîne alimentaire, les systèmes de traçabilité doivent s'adapter et innover.

1. Définition et objectifs de la traçabilité

Plusieurs définitions existent sur la traçabilité. Parmi les définitions officielles, on peut citer celle de la communauté européenne. Selon le règlement de la Communauté Européenne (CE) 178/2002 : « La traçabilité correspond à la capacité à retracer, à travers toutes les étapes de la production, de la transformation et de la distribution, le cheminement des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des animaux producteurs de denrées alimentaires et de toute autre substance destinée à être incorporée dans des denrées alimentaires ou les aliments pour animaux ».

Ainsi, la Traçabilité est un outil qui vise à assurer le suivi d'un produit tout au long d'une chaîne de production du fournisseur de matière première jusqu'au consommateur final.

Elle implique au moins deux notions :

- La traçabilité sur la logistique du " produit " (animal compris), c'est-à-dire être capable de suivre le produit dans l'espace et dans le temps.
- La traçabilité sur le contenu du produit : être capable de donner toutes les informations concernant la vie du produit (alimentation des animaux, soins vétérinaires, transformation).

Elle vise plusieurs objectifs :

- Déterminer l'origine des composants des produits alimentaires et connaître les conditions de production et de distribution des produits.
- Assurer une intervention rapide et ciblée sur les produits susceptibles de présenter un risque (identification rapide des produits non conformes et retrait ciblé de ces produits).
- Être un outil d'amélioration de la qualité hygiénique et gustative du produit.
- Garantir une information fiable et véritable, tant pour les pouvoirs publics lors des contrôles, que pour le consommateur lors de ses achats ;
- S'imposer comme un véritable argument de vente et de marketing pour le consommateur.

2. Réglementations et normes

La CE a produit depuis 1993 une série de réglementations

imposant aux producteurs de denrées alimentaires de mettre en place des mesures visant à assurer un niveau de protection élevée de la sécurité alimentaire du consommateur. Ces règlements s'appliquent aujourd'hui à l'ensemble des pays membres.

La législation alimentaire générale de l'UE, entrée en vigueur en 2002, rend la traçabilité obligatoire pour toutes les entreprises du secteur alimentaire et du secteur de l'alimentation animale. Elle exige de tous les exploitants du secteur alimentaire et du secteur de l'alimentation animale qu'ils appliquent des systèmes de traçabilité spécifiques. Ils doivent être en mesure d'indiquer d'où viennent leurs produits et où ils vont, et de transmettre rapidement ces informations aux autorités compétentes.

Outre les exigences générales, une législation sectorielle s'applique à certaines catégories de produits alimentaires (fruits et légumes, bœuf, poisson, miel, huile d'olive) afin que les consommateurs puissent identifier leur origine et leur authenticité.

Il existe également des règles spécifiques de traçabilité pour les organismes génétiquement modifiés (OGM), qui garantissent que la présence d'OGM dans un produit peut être détectée et requièrent un étiquetage précis afin que les consommateurs puissent choisir en connaissance de cause.

En matière de traçabilité, plusieurs organisations internationales ont publié des normes, les plus importantes étant celles de l'ISO et du Codex Alimentarius.

- **La norme ISO 22000**

La norme ISO 22000:2005 décrit les exigences relatives à un Système de Management de la Sécurité Sanitaire des aliments qui pourra être certifié pour démontrer son aptitude à maîtriser les dangers identifiés.

- **Les normes du Codex**

Le Codex Alimentarius a publié une norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires (Norme STAN 1-1985) et une série de Normes Codex Officielles STAN pour la qualité et la conformité des fruits et légumes aux exigences de la sécurité alimentaire.

3. Aspect de la traçabilité

La traçabilité peut être envisagée selon deux dimensions :

3.1. La traçabilité administrative

On peut distinguer deux types de traçabilité :

- **Traçabilité descendante**

Elle permet à tous les stades du cycle de vie du produit de retrouver la destination d'un lot ou d'une unité de produit.

- **Traçabilité ascendante**

Elle permet à tous les stades du cycle de vie du produit, à partir d'un lot ou d'une unité de produit de retrouver l'historique de sa production, de son conditionnement et l'origine du lot.

3.2. La traçabilité qualitative

Cette traçabilité permet de garder la mémoire des événements marquants à chaque étape de la vie du produit. Il s'agit notamment de :

- tous les éléments distinctifs (signes ou marques de qualité qui concernent à la fois l'aliment et son environnement de production).
- l'ensemble des contrôles et autocontrôles qui ont été réalisés comme par exemple un barème de stérilisation et/ou un contrôle de température qui vont garantir des bonnes pratiques de fabrication afin de garantir la salubrité de l'aliment.

4. Exemples d'outils de traçabilité

Avec l'accélération des échanges d'informations, de nombreux outils sont proposés pour répondre aux exigences de la traçabilité.

4.1. Systèmes de normalisation

Des systèmes de normalisation à l'instar des systèmes ISO qui requièrent de tous les opérateurs participants aux échanges :

- d'identifier leur produit par un code et un numéro de série. Les lots de production doivent être assortis de numéro identifiant le lot, voire le produit dans le lot ;
- de faire figurer ces informations en code barre ou dispositifs similaires, (éventuellement invisibles, tels que codes magnétiques, ou puces électroniques (transpondeur) incluses dans un produit ou un animal vivant).

4.2. Identification des animaux

L'identification se fait par boucle plastique posée sur chaque oreille. Elle se fait aussi en attribuant un passeport à l'animal où figurent la date de délivrance, le numéro de marque au-

riculaire, l'origine, le nom et l'adresse du propriétaire.

Depuis le début des années 2000 environ, une controverse concerne l'étiquetage et donc la traçabilité des aliments ayant nourri les animaux des filières laitières et viande, en particulier de manière à ce que le consommateur puisse savoir si l'animal a consommé des OGM, et lesquels, en quelle quantité et durant combien de temps.

La transparence sur le niveau de risque des abattoirs et des élevages bovins est également exigée.

4.3. Traçabilité de la chaîne du froid

Il existe des Intégrateurs Temps Température. Ils enregistrent l'historique temps-température des produits en utilisant des mécanismes biologiques, physiques ou chimiques impliquant le temps et la température (ex. : étiquette à base de micro-organismes qui indique par une réaction colorée la rupture de la chaîne du froid).

Différentes technologies d'intégration temps / température sont en effet disponibles et ont pour but de refléter de façon plus ou moins précise l'état de fraîcheur et les conditions de conservation des aliments frais.

4.4. Les nouvelles technologies

La traçabilité a profité de progrès majeurs, liés à l'informatique et à sa miniaturisation, avec notamment trois outils :

- **Le code à barres**

C'est un système de codage de l'information représenté par une succession de barres et d'espaces de différentes largeurs dont la juxtaposition représente des données numériques et alphanumériques. Ce type de codage est associé à un dispositif de lecture optique.

- **L'écriture codée optique**

C'est un système qui permet de coder tout l'alphabet informatique. Appliquée à la traçabilité des produits agroalimentaires, l'écriture codée optique a plusieurs avantages, tels que :

- Elle ne nécessite pas la présence d'un réseau informatique, la lecture des informations transportées par l'étiquetage ou le marquage en est donc facilitée.
- Elle permet de rajouter des indications, des informations recueillies au cours d'un processus et donc de compléter le message transporté tout au long de la vie du produit.

- **Les étiquettes radiofréquence**

Ce système d'identification et d'échange d'informations est assuré par une étiquette radiofréquence, posée sur le produit à tracer et composée d'un circuit intégré, d'un support et d'une antenne, destinée à recevoir un signal radio émis par un décodeur intégré au système informatique et à renvoyer immédiatement en réponse un signal radio différent.

- **La codification**

Elle permet d'identifier de manière non ambiguë et rapide les produits, les acteurs et les lieux (d'origine ou de destination).

- **Les marqueurs à ADN**

C'est une technique de traçabilité par typage ADN développée depuis quelques années, et applicable à l'identification de l'origine des viandes, des plats cuisinés, des poissons et coquillages. Ce système assure une traçabilité montante. En revanche ; il ne permet pas une traçabilité descendante.

- **Les outils de gestion de l'information**

Ces outils ou services informatiques utilisent les multiples possibilités offertes par les réseaux informatiques pour stocker, transférer et traiter l'information. Ils complètent et s'adaptent à tous les outils de gestion de la traçabilité physique des produits. Ils permettent de répondre aux attentes des consommateurs en termes d'information sur le mode d'élevage, l'alimentation et les pratiques culturelles. L'intérêt d'un tel système est de donner une meilleure lisibilité sur la traçabilité complète des produits. Il permet une consultation sur l'information-produit, en temps réel, de n'importe où et à n'importe quel moment. Il garantit un contrôle permanent des données de traçabilité.

4.5. Système d'alerte et de suivi

4.5.1. RASFF

Le RASFF ou Rapid Alert System for Feed and Food est un système d'alerte rapide pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux. Ce système d'alerte renforce le système de traçabilité en permettant un échange rapide d'informations chaque fois qu'un risque pour la sécurité des denrées alimentaires ou des aliments pour animaux est détecté. Si un membre du réseau apprend l'existence d'un risque potentiel pour la santé humaine, il en informe la

Commission européenne, qui transmet immédiatement cette information aux autres membres – et au-delà – afin qu'une action corrective puisse être prise sans tarder.

4.5.2. TRACES

Pour permettre la traçabilité des animaux au niveau transfrontalier, l'UE a introduit le système TRACES (TRAdE Control and Expert System) en avril 2004. Ce système fournit une base de données centrale pour suivre les mouvements des animaux tant à l'intérieur de l'UE qu'en provenance de pays tiers. En cas d'apparition d'une maladie, TRACES veille à ce que tous les animaux potentiellement touchés puissent rapidement être identifiés et à ce que les autorités puissent prendre les mesures appropriées.

5. Avantages d'un système de traçabilité

La traçabilité doit permettre aux acteurs opérant à tous les niveaux du processus et de la filière de :

- **Répondre à un cadre réglementaire**

La mise en place d'un système de traçabilité permet de répondre à des exigences réglementaires.

- **Assurer la qualité**

La traçabilité est déjà implicite dans des démarches qualité. Elle permet de retracer les problèmes à la source (Matière première, processus de fabrication incorrect...), de circonscrire le problème et d'engager des mesures correctives.

- **Obtenir un avantage concurrentiel**

La traçabilité facilite l'obtention d'une certification produit, une distinction qui donne un avantage concurrentiel aux entreprises qui en font la demande (label de qualité).

Elle permet également de différencier les produits sur le marché face à des demandes qui deviennent plus nombreuses et plus exigeantes.

- **Réduire les pertes en cas de retraits / rappel de produits**

Toutes les entreprises ont intérêt à réfléchir à la facture potentielle que représente un retrait. Avec un bon système de traçabilité, on peut agir plus vite : si un problème surgit à un moment donné, on pourra retracer le produit fini qui est suspecté et le retirer de la vente (cibler directement les lots affectés). Plus le temps s'écoule entre la connaissance du problème et le retrait, plus les coûts seront importants car le pro-

duit se rapproche du consommateur et plus le problème sera médiatisé et la réputation de l'entreprise sera entachée d'où l'importance d'avoir un bon système qui permet de réagir rapidement.

- **Responsabiliser les producteurs, transformateurs, détaillants**

La mise en place d'un système qui garantit la transparence des opérations permet de responsabiliser les différents intervenants. Elle permet également de mettre en avant les bonnes pratiques de production, de transformation (gestion des pesticides, utilisation de l'HACCP / PASA (Programme d'Amélioration de la Salubrité des Aliments)).

- **Garantir l'origine des produits en cas de problèmes sanitaires**

En cas de crise sanitaire touchant un autre pays ou une région du pays, un système de traçabilité permet de circonscrire la crise et garantir l'origine des produits afin de pouvoir exporter. Il permet également de retracer les produits et matières premières utilisées en cas de problème sanitaire majeur.

6. Limites de la traçabilité

- **La traçabilité ne garantit pas la salubrité**

La traçabilité ne garantit pas qu'un aliment soit plus sain. Elle ne devrait être mise en place qu'en complément d'un système qualité qui garantit la prévention des problèmes de salubrité des aliments.

- **La sélection des fournisseurs**

Le choix des fournisseurs peut être réduit si ces derniers ne peuvent garantir la traçabilité de leurs produits ou s'ils n'ont pas de code d'identification de produits. Ce cas peut être problématique pour les produits d'importation car les pays ne sont pas tous au même niveau d'implantation des systèmes de salubrité et de traçabilité des aliments.

- **Coût du système de traçabilité**

La mise en place d'un système de traçabilité peut avoir un coût initial élevé suivant l'option choisie par l'entreprise. Les coûts incluent :

- La formation du personnel.

- Le travail des employés à la mise en place et au maintien du système.
- Le travail de collecte d'informations, de contrôle et de gestion documentaire qui peut être considérable suivant l'entreprise et son secteur d'activité.
- La réorganisation de la production.
- L'implantation de nouveaux systèmes automatisés et informatisés.

Le choix d'un système de traçabilité doit donc prendre en considération, d'une part le rapport entre l'objectif poursuivi et l'efficacité recherchée, et d'autre part le coût de la mise en place par rapport à la marge propre du produit.

7. Système de traçabilité en Tunisie

En Tunisie, Il existe déjà une prise de conscience relative à l'importance de la traçabilité au niveau stratégique. Au niveau des producteurs et spécifiquement au sein des entreprises opérant avec les marchés d'exportation, les systèmes de traçabilité sont déjà mis en place et sont intégrés dans les certifications de qualité et de sécurité alimentaire. Néan-

moins, le système devrait être élargi au niveau des différents producteurs et devrait s'adapter aux progrès technologiques des différents systèmes de traçabilité dans le monde afin de répondre aux exigences accrues des marchés des produits agricoles et agro-alimentaires.

L'utilisation de nouvelles techniques de traçabilité renforcera la transparence des producteurs et aidera à propulser les exportations des produits agricoles tunisiens leur conférant un label de qualité.

Il est également temps de mettre en place un système de traçabilité des produits destinés au marché local à l'instar de celui dédié aux produits exportés.

Il s'est avéré, cependant, que la traçabilité n'est pas encore entrée dans les mœurs des consommateurs tunisiens. Le souci premier des consommateurs est encore la disponibilité du produit à prix abordables.

Une nouvelle culture devrait donc être développée aussi bien au niveau des producteurs que des consommateurs pour donner l'importance qu'il faut à la traçabilité.

Notes de lecture

Cette rubrique se donne pour objectif de faire connaître à un public large intéressé, des contributions marquantes dans le domaine de l'agriculture et des politiques agricoles et ce dans un esprit d'échange et de réflexion, à partir de nouvelles parutions : ouvrages, documents de travail, etc., récemment parus et susceptibles d'enrichir les connaissances et la compréhension et susciter de la réflexion autour de questions pertinentes.

FAO (2015). Cadre Stratégique «Réduction des pertes et du gaspillage de produits alimentaires dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord ».

Publié par la FAO ce document d'une dizaine de pages décrit les grandes lignes d'un cadre stratégique pour la réduction des pertes et du gaspillage de produits alimentaires dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord.

Ce cadre stratégique a des liens directs avec l'initiative de la FAO : "SAVE FOOD : Initiative mondiale de réduction des pertes et du gaspillage alimentaires". Cette initiative s'inscrit dans l'objectif d'aider les Etats membres à élaborer un plan pour réduire les pertes et les gaspillages de moitié de 2014 à 2024 dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord.

. Cette réduction est considérée comme une priorité pour la lutte contre la faim et les menaces qui pèsent sur l'écosystème. Il est en effet plus facile de réduire les pertes et le gaspillage des produits alimentaires que d'accroître la production dans des pays qui dépendent fortement des importations pour couvrir leurs besoins en produits essentiels d'alimentation tels les pays du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord.

D'après ce document, « **les pertes** se présentent sous forme de quantités de denrées qui sont perdues pendant leur parcours de la filière alimentaire et ne parviennent pas jusqu'au consommateur final ; **le gaspillage** des produits alimentaires concerne la nourriture qui parvient aux consommateurs finaux avec la qualité souhaitée mais est jetée avant d'être consommée ».

Les pertes et le gaspillage de produits alimentaires se produisent à toutes les étapes de la filière alimentaire et ont de graves incidences économiques, sociales et environnementales.

Les pertes touchent aussi les ressources rares telles que l'eau, la terre, l'énergie et la main-d'œuvre qui sont les facteurs de production de ces produits alimentaires.

i) Ce document attire **en premier lieu** l'attention du lecteur sur l'ampleur et la nature des pertes et du gaspillage des produits alimentaires dans la région ainsi que les problèmes freinant leur réduction tels l'absence de données, l'insuffisance des investissements notamment privés principalement aux étapes de la manutention et de l'entreposage, l'absence de politiques et de réglementations relatives aux problèmes de la manipulation et de la préparation d'aliments en quantités excessives dans les entreprises commerciales et hôtelières etc.

ii) Dans **une deuxième étape**, le document présente les objectifs du cadre stratégique pour la réduction des pertes et du gaspillage (l'amélioration de l'efficacité du système alimentaire, une meilleure utilisation des ressources naturelles dans le système alimentaire, l'accroissement de la contribution du secteur agricole à la croissance et la stabilité économique...) ainsi que les groupes cible (les acteurs qui contribuent aux pertes et au gaspillage de produits alimentaires dans la région).

iii) **La troisième étape** est la formulation du cadre stratégique qui compte quatre composantes distinctes :

- Collecte de données, recherches analytiques et génération de connaissances ;
- Sensibilisation et promotion des bonnes pratiques à tous les niveaux de la filière de production ;
- Élaboration de politiques et de réglementations et renforcement de la collaboration de la coordination et du travail en réseau ;

- Promotion de l'investissement et participation du secteur privé.

iv) **La quatrième étape** consiste en la mise en œuvre du cadre stratégique. Cette phase finale nécessite l'établissement d'un mécanisme qui garantisse que les efforts nationaux soient bien coordonnés, qu'il n'y ait pas de chevauchements d'activités entre les différents acteurs et que les ressources limitées soient toutefois suffisantes pour produire un changement tangible.

Qu'est-ce que l'initiative mondiale de réduction des pertes et du gaspillage alimentaires ?

Du fait de l'ampleur et de la complexité du problème des pertes et gaspillages alimentaires, la FAO a reconnu le besoin d'agir en partenariat avec d'autres organisations internationales et régionales, ainsi que les acteurs des filières alimentaires depuis les éleveurs, fermiers et pêcheurs jusqu'aux entreprises multinationales.

Compte tenu de la nécessité d'une approche multidisciplinaire, le programme est soutenu par les Divisions de la FAO impliquées dans la production agricole et piscicole, la transformation et le marketing, la protection du consommateur et la nutrition, les ressources naturelles, le développement économique et politique, les statistiques, la communication et les partenariats. **L'Initiative Save Food** a été lancée par la FAO et Messe Düsseldorf au salon Interpack 2011 de l'industrie de l'emballage et de la transformation, qui s'est tenu à Düsseldorf en Allemagne. Le programme global repose sur quatre piliers qui sont:

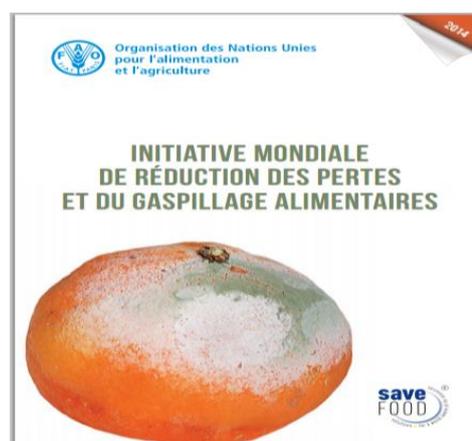
- ✓ Collaboration et coordination des initiatives sur la réduction des pertes et du gaspillage alimentaire à travers le monde: Save Food a créé un partenariat mondial d'organisations publiques et privées actives dans la lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaires.
- ✓ Sensibilisation sur l'impact et solutions pour lutter contre les pertes et le gaspillage alimentaire: cela sera atteint par une communication globale et un travail auprès des médias, ainsi que la diffusion massive des résultats de l'Initiative Save Food et l'organisation de congrès Save Food régionaux.
- ✓ Recherche sur le développement de politiques, stratégies et programmes pour la réduction des pertes et gaspillages alimentaires: cela inclut une série d'études de cas nationaux et régionaux afin d'analyser les causes des pertes et les solutions viables. L'Initiative Save Food conduit aussi des études sur l'impact socio-économique des pertes et du gaspillage alimentaires, ainsi que les cadres politiques et réglementaires influant sur ces pertes et ce gaspillage.

- ✓ Soutien aux projets privés ou publics pilotant et mettant en œuvre des stratégies de réduction des pertes.

L'Initiative Mondiale développe des programmes régionaux et soutient les mises en œuvre nationales. Du fait que les causes des pertes et du gaspillage diffèrent selon les parties du monde, l'Initiative Save Food a choisi une **approche régionale, développant des stratégies adaptées aux besoins spécifiques des régions, sous-régions et pays**. La collaboration avec des partenaires régionaux est donc essentielle. Les régions Save Food sont : L'Union Européenne, l'Amérique du Nord et l'Australie, le Japon et la Corée du Sud, l'Europe de l'Est et l'Asie Centrale, **l'Afrique du Nord et le Proche Orient**, l'Afrique Subsaharienne, l'Asie du Sud et de l'Est et le Pacifique, l'Amérique latine et les Caraïbes.

L'Initiative Save Food de la FAO est soutenue par d'autres organisations des Nations-Unies; en particulier le Programme Alimentaire Mondial (PAM), le Fond International pour le Développement Agricole (FIDA) et le Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (PNUE). Ces organisations travaillent ensemble selon la vision du Défi "Faim Zéro" du Secrétaire Général des Nations-Unies, qui a comme cinquième élément "zéro perte ou gaspillage alimentaire".

Source : <http://www.fao.org/3/a-i4068f.pdf>



Banque Africaine de Développement (2015). Promouvoir le Développement au moyen du financement du commerce. Document de travail.

Ce rapport de 24 pages publié par la BAD, constitue une base à l'analyse concernant la promotion du développement à travers le financement du commerce.

La première partie de ce document aborde la place de l'Afrique dans le commerce mondial. Elle met en exergue en soulignant la diminution de la part de l'Afrique dans le commerce mondial, qui même si elle compte la proportion la plus importante au monde de pays à faible revenu, elle ne représente que 3.3% du commerce mondial et n'a pas pu exploiter pleinement les opportunités qu'offrait le nouveau paysage économique mondial, en raison de l'insuffisance de financements pour le commerce. Dans la deuxième section, l'analyse a porté sur l'Afrique et le commerce mondial mettant en relief le développement des échanges avec les marchés asiatiques contre un commerce intra africain demeurant limité.

La deuxième partie est composée de deux volets. Le premier porte sur « Le financement du commerce dans le commerce mondial », Il aborde le rôle que jouent les banques multilatérales de développement (BMD) qui œuvrent depuis de nombreuses années pour combler le déficit du financement du commerce ainsi que celui des Institutions de Financement du Développement (IFD) convaincues du financement du commerce. Néanmoins, ces banques commerciales internationales hésitent souvent à soutenir le commerce dans les pays en développement, en raison des risques perçus, de la relative faiblesse des systèmes bancaires et du peu de données disponibles sur les transactions. Par ailleurs le taux de défaut du financement du commerce est plus élevé en Afrique qu'ailleurs dans le monde et se chiffre à plusieurs milliards de dollars.

Le deuxième volet intitulé « La BAD et le financement du commerce » traite de l'objectif principal de la BAD qui est celui de favoriser une croissance économique durable dans ses pays membres et une diminution de la pauvreté, de sa stratégie décennale et de sa stratégie de développement du secteur financier qui mettent l'accent sur le développe-

ment du secteur privé qu'elle considère comme vital au progrès économique et social. Il présente le Bilan des succès majeurs de la BAD en 2014.

La troisième partie de ce rapport a porté sur plusieurs volets dont :

- les accords de participation aux risques (RPA) et leurs avantages multiples,
- les lignes de crédit pour le financement du commerce (LC-FC) offertes aux institutions financières africaines pour promouvoir leurs activités de financement du commerce et étendre les crédits aux PME importatrices et exportatrices,
- l'instrument de financement de matières premières agricoles (Le SCFF) ; produit de financement du commerce provisionné destiné aux organismes nationaux de gestion de matières premières et aux agences de marketing des exportations de produits agricoles, tels que le cacao et le café.

FPMA : Outil de Suivi et d'Analyse des Prix Alimentaires

La flambée des prix internationaux des produits alimentaires enregistrée en 2007-2008 ainsi que la volatilité de plus en plus accrue des prix des intrants avait des répercussions néfastes sur les prix intérieurs des denrées alimentaires de nombreux pays en développement, ce qui a affecté la consommation des populations à faible revenu.

De ce fait, il était primordial d'instaurer un système capable d'analyser les fluctuations des marchés des denrées alimentaires d'une manière fiable et actualisée afin de permettre aux décideurs d'intervenir et remédier à des situations pouvant conduire à la détérioration du pouvoir de consommation surtout des strates les plus touchées.

Dans ce contexte la FAO via le Système Mondial d'Information et d'Alerte Rapide (SMIAR) a mis au point une plateforme en ligne de suivi et d'analyse des prix alimentaires (FPMA : Food Price Monitoring and Analysis : <http://www.fao.org/giews/pricetool/>).

Que présente l'outil ?

Cette base de données présente des séries de prix mensuels de vente au détail et / ou en gros des produits alimentaires de base dans les marchés sélectionnés.

Ces séries de prix contiennent entre autre des informations supplémentaires sur le produit (consommation par habitant,

taux d'autosuffisance...) et sur le marché (brève description, situation géographique, etc.).

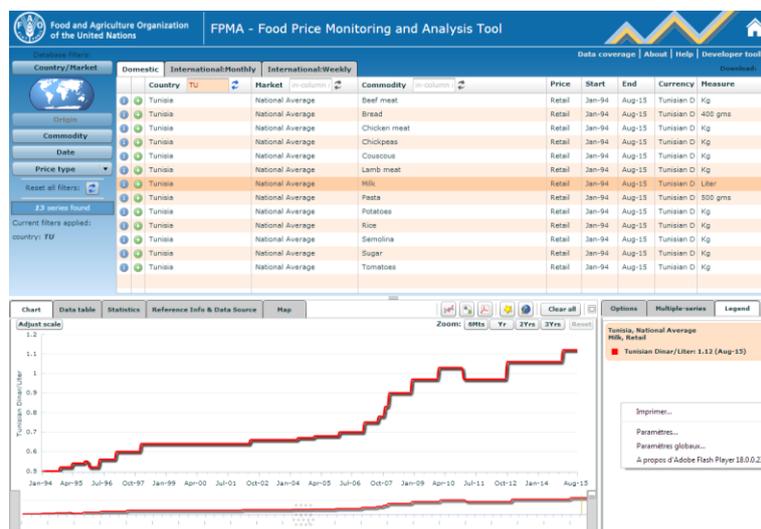
Principales caractéristiques

- Une navigation rapide sur la base de données et possibilité de visualisation et d'exploitation des graphiques et des tableaux
- Une comparaison simple entre différentes séries de prix
- Un accès rapide aux paramètres statistiques pour chaque série de prix (variations en pourcentage, coefficient de variance...)
- Une exploitation des données et élaboration des rapports

Principales fonctions

Cette plateforme dynamique permet de :

- Elaborer des indicateurs d'alertes sur les prix intérieurs
- Exploiter les prix de références internationaux des produits de base
- Elaborer des rapports portant sur les prix nationaux des denrées alimentaires suivant les régions
- Elaborer des indicateurs relatifs à la volatilité des prix



Les rendez-vous

Cette rubrique vous propose les dates des évènements des prochains mois (congrès, colloques, séminaires, foires, etc.) en Tunisie et à l'étranger.

Date	Foire /salon	Lieu
02 octobre – 04 octobre 2015	BIOCULTURA BILBAO Salon des produits bio et de la consommation responsable	Bilbao / Espagne
07 octobre - 09 octobre 2015	GREENPORT CONGRESS Congrès centré sur le développement durable des ports et terminaux portuaires	Copenhague / Danemark
07 octobre - 09 octobre 2015	SOMMET DE L'ÉLEVAGE Salon spécialisé dans les productions animales	Clermont-Ferrand / France
08 octobre - 09 octobre 2015	MELIORACJE Salon professionnel du drainage et de l'irrigation, des installations pour l'eau, de l'infrastructure et des équipements de contrôle des inondations	Sosnowiec / Pologne
13 octobre - 17 octobre 2015	BURSA AGRICULTURE Salon de l'agriculture, des pépinières, des produits frais	Bursa / Turquie
28 octobre - 1er novembre 2015	SIAMAP 2015 La 12. édition du Salon International de l'Agriculture du Machinisme Agricole et de la Pêche	Tunisie
12 novembre - 15 novembre 2015	BIOCULTURA MADRID Salon des produits bio et de la consommation responsable	Madrid/ Espagne
16 décembre 2015	TRANSFOBIO Séminaire sur les caractéristiques et la transformation des produits bio	Paris



Observatoire National de l'Agriculture

30 Rue Alain Savary, 1002 Tunis
 Site Web: <http://www.onagri.tn>
 Téléphone (+216) 71-801-055/478
 Télécopie : (+216) 71-785-127
 E-mail : onagri@iresa.agrinet.tn